



Plan général de la restauration - approuvé en 1838 - avec indication des bâtiments à conserver, à démolir et à construire, Malet architecte (AD Nord, 4N 556).

Référence du document reproduit :

-

IVR31_20135900018NUCA

Auteur de l'illustration (reproduction) : Pierre Thibaut

(c) Département du Nord - Archives départementales ; (c) Région Hauts-de-France - Inventaire général ; (c) Parc naturel régional Scarpe-Escaut

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation